

Comité Technique Local du 18 janvier 2022

Déclaration liminaire de
CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

Nous venons de quitter 2021, pour redémarrer une nouvelle année sous l'égide des mêmes maux : la COVID-19 et la suppression des effectifs. Depuis deux ans, l'un ne va plus sans l'autre. Pourtant, on aurait pu croire le contraire en lisant les vœux 2022 et les remerciements ou en regardant les vidéos, nouvelle façon de communiquer à distance. Vous êtes importants, on en a eu la preuve pendant cette période, pour faire tourner «cette administration d'élite» pour reprendre les propos de notre Ministre, mais vous allez quand même disparaître !

On vient d'apprendre également que nous étions « au milieu du gué » donc patience, l'agonie va prendre fin. On apprend que l'évolution de nos métiers ne pouvait qu'engendrer la disparition des trésoreries et d'autres structures parce que l'usager n'a plus besoin de venir nous voir pour exposer son dossier. Les attentes du public sont de plus en plus complexes donc on a plus besoin de maintenir des agents formés dans des petites structures, mais on a besoin des contractuels, des agences «France services » ou du buraliste qui vont pouvoir, eux, répondre à ces demandes de plus en plus complexes..... Ce n'est pas pour supprimer des fonctionnaires, non, c'est juste pour répondre au mieux aux demandes des usagers ... On n'avait pas compris (ironie)

On se rassure, aucune mission ne sera oubliée et avec AMOUR, elle sera bien traitée... En résumé : les mots peuvent être des fenêtres mais également des murs ! On parle de plus en plus de Fractures Numériques mais pas à la DGFIP puisqu'on peut payer ses factures ou déclarer ses impôts partout sur le territoire, paraît-il...Quand on est éloigné du terrain, on l'est jusqu'au bout. On lance des réformes que l'on présente comme innovantes alors que les obsessions de la Direction Générale demeurent la priorité .

En conclusion, la CFTC présente un petit bilan des réformes innovantes de ces dernières années :

1° : Les services fonciers ont perdu 10,20 % (10 155 ETPT en 2012 contre 9122 ETPT) de leurs effectifs. Voilà la raison pour laquelle ils ont des difficultés à remplir leurs missions .

2° : le Recouvrement des Amendes : en 2008 ,1375 ETPT sur un total de 125 270 ETPT était consacré au recouvrement soit 1,10 % des effectifs de la DGFIP. En 2019 : 1067 ETPT sur 99 257 soit 1,07% alors que parallèlement les titres pris en charges sont passés de 11.473.276 à 14.290.000.

On pourrait continuer chiffres par chiffres, secteur par secteur ... La direction nous opposera toujours les avancées en terme de dématérialisation ou de simplifications dans sa vision idyllique du «Meilleur des Mondes» dans laquelle les agents ne retrouvent pas leur quotidien de travail. Elle nous opposera toujours ces réformes comme des solutions miracles qui viendront sauver le Monde ...

CFTC DDFiP Pas-de-Calais va continuer de rêver, dans un monde où les suppressions d'emplois ne sont plus l'axe prioritaire, pour moderniser l'administration.

Les représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Nathalie Jeamart	Titulaire	SGC de Lens
David Kaczmarek	Suppléant	EDR 62
Jean-François Heneman	expert	E D R 62

